

CHANGEMENT DE TITULAIRE - LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

De particulier à particulier

- Carte grise *ORIGINALE* barrée, datée, signée du vendeur photocopie recto- verso
- Déclaration *ORIGINALE* de cession du véhicule dûment remplie, datée, signée du vendeur et de l'acquéreur, sans rature, sans tip-ex.
- Demande *ORIGINALE* du certificat d'immatriculation dûment remplie, datée signée du demandeur, **en concordance avec le certificat de cession.**
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide.
- Photocopie du permis de conduire recto-verso
- Photocopie de l'attestation d'assurance recto (nouvelle obligation de l'administration depuis août 2017)
- Procuration *ORIGINALE* par mandat dûment remplie
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ; voir liste ci-après
- Copie du rapport de contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules.
- Mandat de la société de leasing (si votre véhicule est en location)
- Récépissé de déclaration d'achat (DA) si le véhicule a été acheté auprès d'un professionnel.

LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

L'administration est particulièrement intransigeante quant aux justificatifs de domiciles à fournir. Voici les justificatifs de domiciles que vous pouvez nous communiquer dans votre dossier de demande de certificat d'immatriculation (carte grise)

POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE ou MORALE

Documents acceptés :

- Titre de propriété
- Avis d'imposition ou de non-imposition
- Quittance de loyer (quittance manuscrite interdite)
- Quittance de gaz
- Quittance d'électricité
- Assurance habitation ou attestation d'assurance habitation
- Facture de téléphone (fixe ou portable)